

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2012

Présents : Mmes BARKE, BOUIN, RAMON, PETIT-ANORO, HAITCE,
MM DUVERT, LEBLANC, MERLE, ROBERT

Absents :

- - T. RODRIGUES
- - J. SAVONNET

Absents excusés :

- M. SCHAAK

Procuration :

M. GUILLEN donne procuration à Mme PETIT-ANORO,

Secrétaire de séance : Véronique HAITCE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu-rendu du 14 décembre 2011
- Approbation du compte administratif
- Approbation du compte de gestion
- Vote des taux communaux
- Vote des subventions aux associations
- Vote du budget
- Vote des subventions demandées au Conseil Général sur les investissements.
- Election des conseillers du SSTOM de Dremil-Lafage
- Proposition d'acquisition des terrains CABANIE (ralentisseur), parcelles n° 256 413m2 et n° 251 199m2
- Demande de subvention au SICOVAL pour It'inerrances
- Création d'une régie pour le festival AXIS
- Décision relative à la mise à disposition de Sandrine ROUVEURE au CIAS
- Proposition de l'attribution d'une prime à Sandrine ROUVEURE
- Choix de la couverture des agents CNRACL
- Vote relatif à la mise en place d'un extranet-carrières du Centre de Gestion
- Création d'une régie de recette pour le garde champêtre (amendes de police)
- Questions diverses

Ouverture de la séance du 18h40

1- *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2011.*

Madame Petit – Anoro déclare que le compte rendu est en cours de rédaction, il sera présenté au prochain conseil

2- Approbation du compte administratif.

Le maire présente les résultats des comptes 2011.

La section de fonctionnement présente un excédent 2011 de 29 195,52€. Le Résultat cumulé avec le report 2010 s'élève à 81 449,44€.

Une maîtrise des frais de fonctionnement permet cette année encore de dégager un excédent permettant de pouvoir créer pour 2012 un autofinancement.

La section d'investissements enregistre un déficit 2011 de 10 145,03€. Le résultat cumulé déficitaire s'élève à 9884,42€ en tenant compte du report 2010 de 250,61€.

Après débat, le Maire quitte la salle afin que les conseillers délibèrent sur ces résultats.

Le compte administratif est voté par 9 voix sur 9

3 Approbation du compte de gestion :

Après vérification de la cohérence entre le compte de gestion et le compte administratif, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion est approuvé par 10 voix sur 10

4 Vote des taux communaux :

En préalable le Maire rappelle la particularité de ce budget 2012 fortement impacté par les prises de compétences du SICOVAL en 2011.

1- Prise de compétence voirie qui entraîne un transfert des charges de la commune vers le SICOVAL, le transfert du financement sera prélevé sur l'indemnité de compensation du SICOVAL.

2- Prise de compétence Aide à la Personne. Comme voté en conseil de communauté du SICOVAL le 5 mars 2012, le financement se fera par le prélèvement d'un impôt communautaire pris sur le foncier bâti à hauteur de 8,48 % . Les communes peuvent alléger cet impôt supplémentaire des ménages en baissant le taux de la taxe d'habitation. Il est à noter que la baisse de la taxe d'habitation entraîne de façon mécanique la baisse du taux du foncier non bâti.

Après un débat qui tient compte d'un allègement de l'impôt des ménages, mais aussi de l'équilibre des comptes de la commune il est proposé au conseil de baisser le taux de la taxe d'habitation de 10,71% à 6,93%.

Taux proposés

Taxe d'habitation	6,93%	taux 2011, 10,71%
Taxe foncière bâtie	9,15%	taux 2011, 9,15%
Taxe foncière non bâtie	56,61%	taux 2011, 87,49%.

Vote des taux, pour : 10 voix sur 10

5 Subventions aux associations

Les subventions accordées aux associations qui en ont fait la demande sont :

Associations des parents d'élèves 350 euros

Comité des fêtes 1 600 euros

Tennis Goyrans Village 670 euros

Il est à noter que les associations de la chasse et Coteaux Events n'ont pas exprimé de demande.

Suite à notre geste de solidarité avec le peuple haïtien suite au tremblement de terre de 2010, la question d'une démarche solidaire avec Haïti, sous forme de coopération décentralisée est posée.

Vote des subventions aux associations : pour 10 voix sur 10

6 Demandes de subventions 2012 au Conseil Général.

Une liste de travaux à réaliser en 2012 est présentée par Véronique HAITCE, ils concernent le budget d'investissement. Les travaux retenus concernent en priorité des opérations de sécurisation des ouvrages publics, à savoir l'école élémentaire, la salle des fêtes et l'église.

La totalité des travaux s'élèvent à 100 731,44 € (montant maximum des travaux susceptibles d'être réalisés en fonction des liquidités disponibles) pour qui des demandes de subventions vont être demandées au Conseil Général pour environ 32 376,28 €, conformément à la délibération jointe.

Vote sur la liste des travaux éligibles à la demande des subventions à l'adresse du Conseil Général de la Haute Garonne : pour 10 voix sur 10

7 Vote du budget 2012

Compte tenu des décisions des paragraphes de 1 à 6 et débats complémentaires le budget présenté en annexe est mis aux voix.

La section d'investissement est équilibrée à 151 764,54€.

Les investissements seront réalisés en fonction des possibilités financières en tenant compte des recettes d'investissement propres en priorité (FCTVA, TLE, Subventions, autofinancement par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement). Un emprunt d'équilibre est inscrit (qui ne sera pas ou en partie réalisé : il est rappelé que le remboursement d'un emprunt égal à environ 4 200€ est arrivé à échéance en 2011).

La section de fonctionnement est équilibrée à 452 753,70€.

Le résultat global de fonctionnement tient compte d'une affectation permettant de couvrir le déficit d'investissement et de dégager un autofinancement pour financer une partie des investissements 2012.

Vote du budget 2012 : pour 10 voix sur 10

8 Election des conseillers au SSTOM de Drémil – Lafage

Nous rappelons que notre commune qui a quittée le SIVOS, n'a plus de relation directe avec la décharge de Drémil – Lafage, toutefois nous sommes toujours engagés dans le financement de cet établissement. A la demande du Préfet nous proposons de désigner deux délégués au SSTOM. Jean Louis ROBERT est volontaire pour être titulaire, Véronique Haitce pour être suppléante.

Vote sur le choix des délégués au SSTOM : pour 10 voix sur 10

9 *Proposition d'acquisition par la commune des parcelles n° 256 et 251*

Les parcelles 256 et 251 propriétés de la famille Cabanié au lieu dit Fontpeyre sont situées sur l'ouvrage de ralentissement, propriété de la commune. Il est proposé au conseil d'acquérir ces parcelles pour le franc symbolique. La commune réalisera l'acte administratif correspondant.

Vote pour l'acquisition des parcelles 256 et 251 pour 10 voix sur 10

10 *Demande de subvention au Sicoval pour le festival Itin'érances.*

Le conseil municipal organise pour la troisième année consécutive le festival Itin'érances. Le succès de cette manifestation nous conduit à demander une subvention de 2000 euros au SICOVAL, compte tenu de la dimension communautaire de cette manifestation. De son côté la commune consacrera 1500 euros à ce projet.

Vote sur la demande de subvention au SICOVAL : pour 10 voix sur 10

11 *Création d'une régie pour le festival Goyrans Vibrations*

Pour permettre l'encaissement des entrées et ventes diverses lors du festival GOYRANS VIBRATION, il est nécessaire de créer une régie de recette. La délibération de création précisera les différents prix unitaires.

Vote à l'unanimité

12 *Décision relative à la mise à disposition de Sandrine Rouveure au CIAS*

Sandrine ROUVEURE est amenée à travailler pendant les vacances scolaires au CIAS (centre de loisirs). Pour des raisons de couverture et de légalité il est indispensable de statuer sur l'officialisation de cette mise à disposition.

Vote à l'unanimité

13 *Proposition de l'attribution d'une prime à Sandrine ROUVEURE*

Il a été demandé à Sandrine ROUVEURE de prendre en charge la responsabilité de l'équipe affectée à l'école élémentaire. Il lui est demandé de veiller au respect des consignes de la part du personnel, du respect des horaires. Elle fait office de chef de service. Véronique HAITCE fait état de son sérieux et propose d'officialiser cette responsabilité par une mise en place d'une prime mensuelle de 80€.

Vote à l'unanimité

14 *Choix de la couverture des agents CNRACL*

Le Centre de Gestion auprès duquel la mairie est assurée en matière de couverture des salaires des agents relevant de la CNRACL a remis le contrat arrivé à échéance en concurrence. Il est proposé d'adhérer à ce nouveau contrat.

Vote à l'unanimité

15 Vote relatif à la mise en place d'un extranet-carrières du Centre de Gestion

Afin de pouvoir utiliser le service extranet-carrières proposé par le CDG 31, il est nécessaire de délibérer. Ce service permettra d'accéder aux dossiers des agents de la mairie directement sur le site du CDG 31.

Vote à l'unanimité

16 Création d'une régie de recette pour le garde champêtre (amendes de police)

La prise d'effet de la mission du garde champêtre entraîne des missions de police effectuées par ce dernier.

Pour permettre l'encaissement des amendes de police délivrées par le garde champêtre, une régie de recettes spécifique est nécessaire.

Vote à l'unanimité

17 Questions diverses

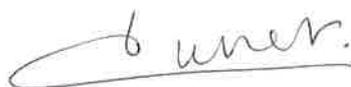
17-1 Le terrain communal 2270000 C0006 est situé dans le périmètre du projet de Réserve Naturelle Régionale. Il est proposé aux conseillers d'inclure ce terrain communal dans la Réserve en adoptant le règlement de cette réserve.

Vote pour à l'unanimité

17-2 Rappel de Pascal Duvert sur l'avancement du PLU et la présentation du PADD à la population le 29 mars 2012.

La séance est levée à 21 heures

Le Maire



Les membres du conseil municipal

